

Fiche d'information

Les chandelles et les lampes à l'huile

Voici, à l'intention des services de sécurité incendie, quelques points à aborder avec les citoyens au sujet des chandelles et des lampes à l'huile.

Savoir choisir

Le chandelier

- Choisir un chandelier stable, fabriqué avec un produit incombustible, assez grand pour recueillir la cire qui coule de la chandelle. Éviter les chandeliers de bois ou de plastique.
- Porter une attention particulière aux chandeliers de verre : la chaleur de la chandelle peut les faire casser.

Les chandelles

- Éviter les chandelles à plusieurs mèches : elles peuvent produire une seule flamme très longue et de chaleur intense. Elles peuvent fondre rapidement et produire de grandes quantités de cire chaude.
- Éviter les chandelles dont la mèche contient du plomb. En se consumant, ces mèches produisent des vapeurs et de la poussière de plomb, toxique pour les enfants et les femmes enceintes.
 - Note : Vérifier la mèche en enlevant la cire qui la recouvre puis en séparant les brins. S'il y a un centre de métal, le frotter sur du papier blanc. Si une trace grise apparaît, c'est du plomb.

Savoir utiliser les chandelles et les lampes à l'huile

Où les placer

- Toujours les déposer sur une surface stable, non glissante et non encombrée.
- Les installer loin des endroits où elles peuvent être renversées par un courant d'air ou frappées par quelqu'un qui passe et les placer hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
- Les éloigner de l'arbre de Noël et des végétaux coupés.
- Les placer à plus de 30 cm des rideaux, décorations de papiers, nappes, serviettes de papier, literie, tapisserie, boiseries et livres.
- Ne pas les utiliser dans la chambre à coucher : on peut s'endormir sans avoir éteint la chandelle.
- Ne pas permettre les chandelles dans les chambres des enfants.

Comment les allumer et les surveiller

- Éloigner les cheveux et les vêtements en allumant une chandelle.
- Couper la mèche à 5 mm avant de l'allumer. La couper ensuite toutes les deux à trois heures, si nécessaire, afin d'éviter que la flamme soit trop haute.
- Éviter d'allumer une chandelle ou une lampe à l'huile lorsqu'on est sous l'effet de l'alcool ou des médicaments.
- Toujours surveiller les chandelles ou les lampes à l'huile allumées.
- Ne pas faire brûler de chandelles à table lorsque des enfants sont présents.

En cas de panne d'électricité

- Lors d'une panne d'électricité, ne pas utiliser de chandelles lorsqu'on fait le plein de carburant d'équipement comme les lanternes ou les chaufferettes de camping. Utiliser plutôt une lampe de poche.
- Ne pas se déplacer avec une chandelle ou une lampe à l'huile allumée.

Les lampes à l'huile

- Laisser en place les globes de protection des lampes à l'huile.
- Toujours remplir la lampe à l'huile avec le combustible approprié.

Fiche d'information

Les chandelles et les lampes à l'huile

Savoir éteindre

- Éteindre la chandelle avant de sortir ou d'aller au lit.
- Éteindre la chandelle à environ cinq centimètres du chandelier ou de la décoration.
- Éviter de souffler les chandelles, sauf celles de notre anniversaire. Se servir plutôt d'un éteignoir.

Savoir conserver

- Conserver les chandelles, allumettes et briquets hors de portée des enfants.
- Entreposer les chandelles à l'horizontale et au frais.
- Ranger les lampes à l'huile et le combustible sous clé, hors de portée des enfants.
- Placer les lampes à l'huile loin des matériaux combustibles, même quand elles sont éteintes.

Et un peu plus...

- Avoir un avertisseur de fumée qui fonctionne à chaque étage de la résidence et un près des chambres à coucher.
- Si le feu prend aux vêtements : il faut s'arrêter, se laisser tomber au sol en se cachant le visage avec les mains et rouler sur soi-même pour étouffer le feu.
- Avoir un extincteur portatif et apprendre à l'utiliser.

Information

Fiches d'information :	<i>L'avertisseur de fumée</i> <i>Les articles pour fumeurs</i> <i>L'extincteur portatif</i>
Conseils de prévention :	<i>L'extincteur portatif : l'abc de son utilisation</i> <i>Fume, fumée, incendie</i>
Dépliant :	<i>Calculez le Q.I. de votre logis</i>

Collaboration

Service de sécurité incendie et civile de Ville de La Tuque